



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°24-01

Relatif à une demande de crédit de CHF 88'359.- pour le remplacement des fenêtres et des portes du Bâtiment communal et du Hangar communal & forestier

Municipalité

Mme Monique Tschumi, Syndique, responsable du dicastère des bâtiments

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 19.02.2024

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Historique	3
3	Description des travaux	3
4	Coûts des travaux	3
5	Développement durable.....	5
6	Plan de financement.....	5
7	Conclusions	5

Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1 Préambule

Le présent préavis porte sur une demande de crédit d'investissement de CHF 88'359.- destiné au remplacement :

- des fenêtres du bâtiment communal
- des fenêtres de la façade ouest du hangar communal & forestier
- d'une partie des portes de cette paroi.

2 Historique

Les dates de construction et des travaux effectués à ce jour sont les suivantes :

Bâtiment communal

- En 1718 Construction
- En 1873 Agrandissement
- En 1973 Travaux d'importance (réfection des classes – déplacement du local pompiers – rez inférieur - création de la salle du conseil) les fenêtres actuellement en place ont été posées à cette période
- En 2010 Réfection complète du toit avec agrandissement de l'appartement dans les combles sud.

Hangar communal forestier

- En 1992 Construction

Aucune rénovation depuis lors.

3 Description des travaux

Etant donné que les infiltrations d'eau commencent à détériorer les façades et que l'air froid pénètre à l'intérieur des locaux, la Municipalité juge nécessaire de réaliser ces travaux d'assainissement dans les meilleurs délais, d'où la présente demande de crédit d'investissement.

Les cadres en bois, sollicités par le temps, ont largement rempli leur rôle et seront remplacés par du PVC. Au Hangar, particulièrement exposé aux intempéries, ils seront renforcés par des tablettes métalliques.

4 Coût des travaux

Le calcul financier tient compte des offres des entreprises sollicitées pour ces travaux.
Les tableaux ci-dessous décrivent et chiffrent les travaux à entreprendre :

Bâtiment Communal

Devis menuiserie pour pose de nouvelles fenêtres

Fenêtres PVC blanc, verre isolant double, valeur thermique Ug = 1.1 W/m2K

Salle communale	CHF	7 883.-
Salle de Municipalité et bureau du Conseil	CHF	4 670.-
Chaufferie et toilettes	CHF	2 510.-
Bibliothèque et classe d'école	CHF	14 770.-
Bureau communal	CHF	6 978.-
Cage d'escalier et corridor	CHF	4 806.-
Appartement <i>sans combles travaux 2010</i>	CHF	9 115.-
Combles	CHF	3 241.-
Plus-value croisillons aluminium entre verres	CHF	2 910.-
Divers – finitions intérieurs et imprévus	CHF	6 500.-
Total brut des travaux HT	CHF	63 383.-
- Rabais 3 %	CHF	1 901.-
TOTAL soumis TVA	CHF	61 482.-
- TVA 8.1 %	CHF	4 980.-
Total net des travaux TTC	CHF	66'462.-

Hangar communal & forestier

Devis menuiserie pour pose de nouvelles fenêtres, d'une porte et réfection d'une porte existante

Fenêtres PVC imitation bois, porte imitation bois, lames en sapin

Fenêtres et tablettes métalliques (Façade ouest)	CHF	13 281.-
Porte + lames (façade ouest)	CHF	6 681.-
Divers	CHF	295.-
Total brut des travaux HT	CHF	20 257.-
- TVA 8.1 %	CHF	1 640.-
Total net des travaux TTC	CHF	21 897.-
Montant total de ces investissements	CHF	88 359.-

5 Développement durable

Ces travaux devraient non seulement permettre une économie substantielle de chauffage, mais aussi de répondre aux efforts demandés par la Confédération en matière d'émissions de CO2.

6 Plan de financement

Coût total TTC des travaux	CHF	88 359.-
Prélèvement sur la réserve prévue à cet effet lors du bouclage des comptes 2022	CHF	75 000.-
Solde à financer par les postes budgétaires 2024 relatifs à ces deux bâtiments	CHF	13 359.-

6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

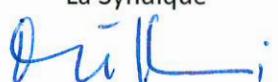
- **Vu** le préavis municipal no 24-01 du 19 février 2024 relatif à une demande de crédit de CHF 88 359.- pour le remplacement de fenêtres et de portes au Bâtiment communal et au Hangar communal & forestier
- **Ouï** le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- **Considérant** Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à remplacer les fenêtres et les portes du Bâtiment communal et du Hangar communal & forestier
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 88'359.-** pour ces travaux
3. D'autoriser la Municipalité à prélever la réserve prévue à cet effet de CHF 75'000.-
4. De valider la proposition de la Municipalité de financer le solde soit CHF 13'359.- par les postes budgétaires 2024 relatifs à ces deux bâtiments.

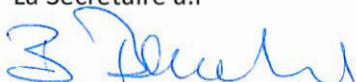
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique


Monique Tschumi



La Secrétaire a.i.


Brigitte Beuchat